

Le Journal des Bovéniens

Numéro 59
juillet 2018

Bulletin d'informations municipales

La persévérance de vos élus a fini par payer

La fibre à Bouvigny-Boyeffles, un rêve qui devient réalité. L'opérateur Orange en charge du déploiement des infrastructures du Très-Haut-débit sur le territoire de la CALL a officialisé la liste des communes inscrites dans la prochaine phase de déploiement. Les études commencent dès la fin de cette année, les travaux s'étaleront pendant toute l'année 2019. Les Bovéniens seront éligibles à la fibre dans le courant de l'année 2020.

Lors de la réunion publique organisée dans la salle des fêtes en octobre 2017, nous nous étions engagés à faire pression sur les services de la communaupole de Lens-Liévin et à prendre rendez-vous avec Sylvain Robert son président.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nos efforts ont fini par payer. Certes, la commune n'est pas encore fibrée, mais la CALL a annoncé par l'intermédiaire d'un courrier que Bouvigny-Boyeffles était inscrite dans la cinquième phase du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Cette bonne nouvelle nous a été confirmée quelques semaines plus tard par l'opérateur historique, et courant avril, lors d'une réunion d'information. Les différentes étapes du déploiement de la fibre ont été expliquées aux représentants des communes concernées. Monsieur le maire Maurice Viseux, accompagné de messieurs Marcel Capelle (responsable du service technique) et Guillaume Cugier (conseiller délégué à la communication et aux nouvelles technologies) y ont représenté notre commune. Ils n'ont pas manqué de poser des questions pertinentes sur les prochaines échéances.

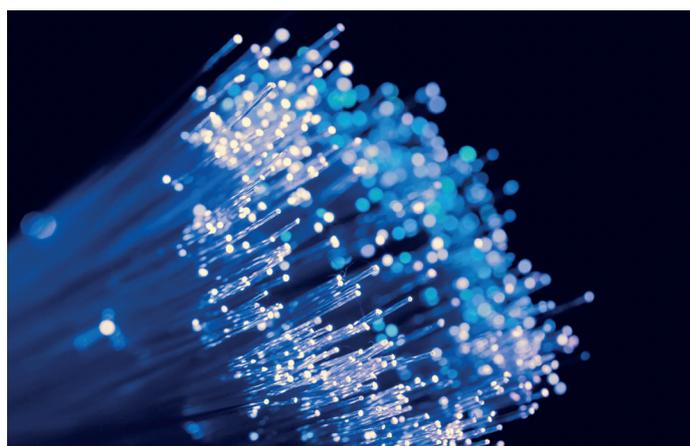
Les étapes du déploiement

La première étape du déploiement de la fibre optique consiste à créer un Nœud de Raccordement Optique (NRO). Pour pouvoir le mettre en service, il doit préalablement être relié au réseau de collecte de l'opérateur (backbone) par un lien optique. Une fois, cette artère principale créée, la fibre est déployée

dans les rues de la commune vers les habitations en utilisant les équipements existants aérien ou souterrain, jusqu'à des points de mutualisation (PM). Il s'agit d'armoires spécifiques installées sur l'espace public. Cette étape s'appelle le déploiement horizontal de la fibre optique, elle est suivie du raccordement des points de mutualisation vers les propriétés et l'intérieur des logements.

Ces trois étapes se dérouleront tout au long de l'année 2019, avec des phases plus ou moins rapides que vous pourrez suivre sur le site internet mis à disposition par l'opérateur : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

D'ici la fin de l'année, une réunion sera organisée en mairie avec les services d'Orange, nous serons alors en mesure de vous apporter d'autres précisions et alors capable d'établir un calendrier plus précis. À la demande de monsieur, le maire, une réunion publique devrait également être organisée avec Orange, afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez et qui restent en suspend. D'ici là, la patience est de mise.



La fibre sera déployée sur le territoire communal dans le courant de l'année 2019, pour une mise en service des installations d'ici la fin du premier semestre 2020.

Au sommaire de ce numéro :

- Les délibérations du conseil
- Le spectacle de la fête des mères
- Visite du sous-préfet
- Retour à la semaine scolaire de quatre jours

Directeur de la publication : Maurice Viseux
Réalisation : Guillaume Cugier
Journal édité par la mairie de Bouvigny-Boyeffles
Distribué gratuitement - IPNS

Condensé des délibérations prises lors du conseil municipal du 13 février 2018

* Procès-verbal séance du 10 janvier 2018

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Approbation du compte de gestion 2017

En fonctionnement,

le montant total des dépenses est de : 1 723 073.02€

le montant total des recettes est de : 1 958 016.44€

Le résultat est de + 234 943.42€

En investissement,

le montant total des dépenses est de : 408 104.55€

le montant total des recettes avec résultat reporté N-1 est de :

646 407.13€

Le résultat est de + 238 302.58€

En investissement, le montant total des restes à réaliser en dépenses est de : 96 320€

le montant total des restes à réaliser en recettes est de : 22 900€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017.

* Approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, par 15 voix « pour » et 1 abstention, approuve le compte administratif 2017 (identique au compte de gestion)

* Tableau des subventions aux associations 2018

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations pour le budget 2018.

* Création d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/05/2018

- d'approuver, à compter du 01/05/2018, le nouveau tableau des effectifs.

* Contrat colonie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

* Colonie 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de colonie 2018 ainsi que les tarifs proposés

- AUTORISE le paiement mensuel par les familles de février à juin

- LIMITE le nombre de places à 21 participants

- ACCEPTE de déléguer à un prestataire l'organisation du séjour de vacances.

* Subvention du Conseil Départemental pour amendes de police

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un projet d'installation de 2 radars pédagogiques rue du prince.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ce projet, une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet

- Autorise le Maire à demander ladite subvention au Conseil Départemental.

Condensé des délibérations prises lors du conseil municipal du 05 avril 2018

* Procès-verbal séance du 13 février 2018

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Affectation des résultats

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

+238 302.58€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

+234 943.42€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

* Taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2018, par 17 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- de ne pas modifier les taux d'imposition

- d'appliquer par conséquent les taux suivants : Taxe d'habitation

: 18,58 %, Taxe foncière bâti : 28.24 %, Taxe foncière non bâti :

96.70 %

* Budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 17 voix « pour » et 1 « contre », le budget primitif communal de

l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	1 919 307.71 €	874 763.46 €
Total des recettes	1 919 307.71 €	874 763.46 €

* Autorisation signature acte d'engagement travaux de voirie rues du 11 novembre et du 19 mars 1962

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que tous les documents utiles, avec la société DUCROCQ TP afin de réaliser les travaux de voirie rues du 11 novembre et du 19 mars 1962

* Autorisation signature emprunts avec la Caisse d'Epargne

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer deux emprunts avec la Caisse d'Epargne Nord France Europe.



►* Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, à compter du 15 juin 2018, un emploi non permanent, dans le grade d'adjoint technique, pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes : contrat 20 heures par semaine, durée du contrat 12 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement

* Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, pour la période 2018-2021, avec la CAF.

* Désignation de membres renouvellement du bureau de l'AFR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les 4 personnes suivantes : Mr Merlo Jean Marc, Mr Carl Pierre-Yves, Mr Ledée Albert, Mr Bonnel Marc, pour être membre du bureau de l'AFR de Bouvigny-Boyeffles.

* Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et modalités de mise à disposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir : le lundi 13h30-17h30, du mardi au vendredi 8h-12h 13h30-17h30, le samedi 8h-12h (durant les vacances scolaires, la mairie est fermée le samedi matin)
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessus.

• Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition sur le site internet officiel de la commune : www.bouvigny-boyeffles.fr

DIT :

- Que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, et qui sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

- Que le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées ci-dessus.

Calendrier des festivités

Juillet

- 09 au 15** Ducasse du Centre de Bouvigny
- 09** Réception des Anciens-Concours Manille - Salle des Fêtes
- 14** Fête Nationale-Jeux-Feux d'Artifice - Bal gratuit
- 27** Centre de Loisirs Spectacle - Salle Florence Arthaud

Août

- 11 au 18** Ducasse de Marqueffles organisée par le Comité des Fêtes de Marqueffles et la Municipalité

Septembre

- 08** Voyages et Plaisirs Repas - Salle des Fêtes
- 22** Antenne Zik Soirée Cabaret - Salle des Fêtes
- 30** Randonnée Cycle affaires - Cyclo - Salle Florence Arthaud

Spectacle de la fête des mères

Cette année scolaire, l'école maternelle Marie Curie s'est lancée dans un projet de découverte des arts du cirque.

Accompagnée par l'association Cirque en Cavale de Pernes en Artois, les enfants ont bénéficié de 10 journées d'activités cirque.

Très riche en activités motrices, le projet a démontré toute l'importance de l'apprentissage du cirque à développer les valeurs citoyennes des jeunes écoliers de maternelle : solidarité, entraide, respect.

L'encadrement était assuré par Pauli et Colline de Cirque en Cavale, et par Alexandra Lefebvre, bovénienne recrutée par l'éducation nationale comme service civique à l'école maternelle de Bouvigny.

Pour fêter la fête des mères, les parents venus nombreux le samedi 26 mai à la salle des sports ont apprécié le travail des enfants à travers un spectacle composé de 6 numéros qui mêlaient émotions, rires et poésies.

Monsieur le Maire, avant de faire distribuer par les enfants une rose à chaque maman, a rappelé le changement des horaires à la rentrée 2018 et son nouvel aménagement du mercredi. Il a aussi annoncé sa volonté en 2019 de refaire la cour de l'école maternelle.



AVIS

Commune de Bouvigny-Boyeffles
Prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 10 avril 2018, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Bouvigny-Boyeffles.

L'arrêté concernant cette prescription est tenu à la disposition du public en mairie.

Les médaillés du travail

14 diplômes du travail ont été décernés, à l'occasion des cérémonies du 1^{er} Mai.

Mr le Maire Maurice VISEUX accompagné du président des décorés du travail Jean-Claude HENNEQUIN ont donc remis les diplômes accompagné d'un cadeau offert par la municipalité à :

Mr PODEVIN Claude Médaille Grand' Or
Mr JOUY Dominique Médaille Or
Mr LIENARD Jean-Bernard Médaille Vermeil
Mr CARON Olivier Médaille Vermeil
Mr DELIGNE Eric Médaille Vermeil
Mm ROUSSILLE Catherine Médaille Argent
Mr SALINGUE David Médaille Argent
Mme LEROY Sandrine Médaille Argent
Mme WAGNIER Fabienne Médaille Argent
Mme VISEUX Patricia Médaille Argent
Mr RATEL Joël Médaille Argent
Mme KUC Nathalie Médaille Argent
Mr JEDRASZEK Jacky Médaille Argent
Mr BEYAERT Jérôme médaille Argent

Le banquet traditionnel organisé par l'Association s'est ensuite déroulé à la salle des Fêtes réunissant 56 convives.

Bibliothèque

Nouveaux horaires de la bibliothèque elle sera désormais ouverte le mercredi de 14h à 17h30.

Condensé des délibérations prises lors du conseil municipal du 06 juin 2018

* Procès-verbal séance du 05 avril 2018

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-002 qui autorisait le recrutement de 8 emplois saisonniers.

Suite à la demande de la trésorerie, cette délibération doit être reprise en utilisant le terme « création d'emplois » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- De créer, pour la période juillet-août 2018, 8 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique,

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement

- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs juillet-août

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-005 qui autorisait l'ouverture du centre de loisirs durant la période juillet-août et le maire à recruter en conséquence.

Suite à la demande de la trésorerie, cette délibération doit être reprise en utilisant le terme « création d'emplois » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à ouvrir un centre de loisirs du 09 juillet 2018 au 17 Août 2018;

- que les tarifs seront ceux définis par la délibération n°2016-015

- de créer, en conséquence, au maximum 38 emplois

- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement

- que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Reprise sur provision pour risques et charges exceptionnels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix «pour» et 1 abstention, décide :

- d'autoriser le maire à effectuer, pour le dossier

FAP, la reprise sur provision d'un montant de 2 000€.

* Suppression d'emploi, modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 avril 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide, à compter du 01 juillet 2018 :

- suppression d'un emploi d'animateur

- le nouveau tableau des effectifs suivant : 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe, 1 adjoint administratif territorial, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, 15 adjoints techniques territoriaux, 1 animateur principal de 2^{ème} classe, 1 adjoint territorial d'animation, 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (17h30 hebdomadaires), 2 agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

* Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la maison des jeunes et des loisirs

Suite au retour à la semaine à 4 jours à la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose d'ouvrir, le mercredi matin, la maison des jeunes pour les 3-11ans.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la maison des jeunes tel que défini dans le projet joint à la convocation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acte constitutif modifié.

* Modification tarifs des activités de la maison des jeunes et des centres de loisirs

Vu la délibération n°2016-015 concernant les tarifs des activités de la maison des jeunes et des centres de loisirs.

Suite à l'ouverture de la maison des jeunes le mercredi matin pour les 3-11 ans, Monsieur le Maire propose, à compter du 01/09/2018, de modifier les tarifs de la maison des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide, à compter du 01/09/2018, les tarifs et les conditions modifiés

- précise que les dispositions concernant les tarifs des centres de loisirs des petites vacances et du centre de loisirs juillet/août définis par la délibération 2016-015 restent en vigueur.

Visite du Sous-Préfet



Jean-François RAFFY, nouveau Sous-Préfet de Lens depuis novembre 2017, s'est rendu en mairie ce mercredi 15 mars afin de rencontrer monsieur le maire et découvrir notre village.

Monsieur le sous-préfet a donc visité, durant cette matinée, les bâtiments communaux, découvert les différents services municipaux et a souhaité rendre visite aux enfants des écoles primaire et maternelle.

Les chocolats de Pâques font la joie des enfants



Les cloches ont dû modifier leur trajectoire, ce mercredi 28 mars, en raison des intempéries. Elles ont alors décidé de déposer leurs œufs en chocolat à l'intérieur de la salle des sports.

C'est donc les pieds au sec et dans la joie et la bonne humeur que les enfants ont pu participer au ramassage des friandises sous le regard des parents.

Distribution des chocolats de Pâques dans les écoles



Monsieur le maire, accompagné d'une délégation d'élus, s'est rendu dans les écoles du village afin de distribuer des chocolats de Pâques.

Conseil municipal des jeunes



Monsieur le Maire a reçu les enfants du conseil municipal des jeunes, une première fois courant mars puis une seconde fois le 24 mai afin de discuter ensemble de leurs futurs projets. Monsieur VISEUX en a profité pour leur expliquer comment fonctionne le conseil municipal et le rôle important des élus dans la vie du village.

Recensement de la population



Monsieur le maire a souhaité mettre à l'honneur les agents recenseurs qui ont participé au recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018 dans notre commune. Une petite réception a été organisée afin de les remercier de leur efficacité et leur motivation tout au long de la collecte. Nous souhaitons remercier vivement tous les habitants pour leur accueil et leur participation.

Les élus invités à la cantine

Jeudi 7 juin 2018, les enfants de la classe de Mme Masse sont allés faire les courses au marché. Accompagnés par les élus municipaux, ils ont acheté les éléments nécessaires à l'élaboration d'un « repas du marché » proposé le vendredi 8 juin à la cantine municipale. Les enfants ont pu apprécier la qualité de l'accueil et des produits des commerçants qui chaque jeudi après-midi proposent à la population un marché convivial de proximité. Le club des anciens était présent à la salle des fêtes, l'occasion d'aller les saluer et d'improviser une petite danse en leur honneur.

Les enfants ont mangé le vendredi avec les élus qui les avaient accompagnés : au menu cassolette de poissons, pommes boulangères et jambon artisanal, fromage blanc et fraises accompagnées de cigarettes russes, sans oublier le bon pain de notre boulanger.



Carnaval des écoles



C'est sous une chaleur écrasante que les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire ont défilé dans les rues du village pour fêter l'arrivée du printemps.

Le cortège a fait une halte par la mairie pour collecter les bonbons distribués par nos élus et décorer la mairie de confettis. Il s'est ensuite rendu à l'école maternelle afin de brûler le bonhomme d'hiver.

Ducasse de Boyeffles et du quartier de la gare



La municipalité a convié, comme chaque année, les aînés des deux quartiers à partager le verre de l'amitié.

Cette année, Mme BAUCHET et Mr VAN TICHELEN ont été mis à l'honneur pour boyeffles et pour la gare c'est Mme LAMBERT et Mr DUCATEZ. Les doyens ont donc reçu pour les dames un bouquet et pour les messieurs un coffret de vin.



Etat Civil

Naissances

GOUILLART Margaux	05/03/2018
DACHICOURT Alexandre	28/03/2018
LALOYER Jules	13/04/2018
COQUEMONT Andréa	04/05/2018

Mariages

LEFEBVRE Serge et DUSSAUOY Frédérique	24/03/2018
HEBDA Maxime et JAKOBOWSKI Valérie	26/05/2018

Décès

PRUVOST Marcel	08/01/2018
LEBRUN Colette	09/01/2018
DUFOSSÉ Jean-Claude	09/01/2018
LESPINASSE Denis	13/01/2018
GUÉCHI Robert	24/01/2018
PINOT Gabrielle	13/04/2018
JAMES Marie-Andrée	16/04/2018
LEROUX Bernadette	21/04/2018
LEFEBVRE Micheline	28/04/2018
OLIVE Raymond	30/04/2018
HEJNAL Maria-Madeleine	02/05/2018
DRAB Agnès	31/05/2018

Un peu de civisme

La mairie est encore souvent sollicitée pour des problèmes de poubelles qui restent sur le trottoir toute la semaine. Nous vous rappelons que vous devez rentrer votre conteneur au plus vite pour éviter de gêner le voisinage. Merci de votre compréhension.

Le gagnant de TOP CHEF en visite à l'école primaire

Les élèves de l'école primaire ont eu la chance d'avoir la visite de Camille DELCROIX qui a participé à l'émission TOP CHEF et qui a remporté le concours télévisé.

Le jeune cuisinier, second du chef doublement étoilé Marc Meurin au château de Beaulieu, a évoqué avec les enfants son expérience dans l'émission ainsi que son travail au quotidien. Cette visite correspondait au thème qu'ont travaillé les enfants cette année à savoir le cinéma, la télévision, les médias.....



Départ des enfants de l'école primaire en classe verte

Les enfants de la classe de CM2 sont partis en classe verte, accompagné du directeur de l'école primaire, Monsieur MARLE. Le séjour s'est déroulé du 31 mai au 10 juin et avait pour destination MEOLANS REVEL (département des Alpes de Haute Provence). Les enfants ont multiplié les activités (randonnées, piscine, fabrication de pain, découverte de la vie des abeilles) et ont réalisé, lors de leur voyage, une vidéo surprise pour les parents.



VOLET SUR
Dépannage - Réparation - Motorisation

Multi - services

Carlus Rodolphe 11 Rue Curie
62172 Bouvigny Boyeffles

Tél : 09.84.01.37.52
Port : 07.67.74.88.70 Mail : voletsur@gmail.com

Dépannage, réparation & Motorisation :

- Volet roulant
- Porte et fenêtre
- Porte de garage
- Portail & Portillon

Multi - Services :

Divers travaux du quotidien (Joint sanitaire, pose de miroir, lustre, prise de courant, interrupteur ...)

Travaux de voirie rue du 11 novembre

Les travaux de réfection de voirie et de création de trottoir de la rue du onze novembre ont commencé le 04 juin. Une réunion publique a été organisée à salle des fêtes afin d'informer les riverains sur le déroulé des travaux. Le chantier devrait durer environ dix semaines. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable d'éviter d'y circuler durant cette période.



Joyeux anniversaire



Mardi 12 juin Monsieur le maire, accompagné de ses élus, est allé fêter les 100 ans de Mme PEIRS. La centenaire a reçu un joli bouquet de fleurs et une bouteille de champagne pour fêter l'évènement.

Retour de la semaine scolaire à 4 jours

Ce nouvel emploi du temps prendra effet à la rentrée de septembre 2018 pour les écoles Marie Curie et Pierre Curie.

	Ecole Marie Curie	Ecole Pierre Curie
Lundi	8h55 - 11h55	9h-12h
Mardi		
Jeudi	13h55-16h55	14h-17h
vendredi		
Garderie	Matin : à partir de 7h30	
Périscolaire	Soir : Jusque 19h	

Mercredis Récréatifs

La maison des jeunes accueillera vos enfants du mercredi 12 septembre 2018 au mercredi 19 juin 2019 :

7h30- 9h : Garderie 3/11 ans
 9h-12h : 3/11 ans (accueil des enfants de 9h à 9h15)
 14h-17h : 6/11 ans (accueil des enfants de 14h à 14h15)

	Matin 3/11 ans	
	Bouvigny	Extérieur
Famille imposable	12€/trimestre	18€/trimestre
Famille non-imposable	10€/trimestre	15€/trimestre
	Après-midi 6/11 ans	
	Bouvigny	Extérieur
Famille imposable	12€/trimestre	18€/trimestre
Famille non-imposable	10€/trimestre	15€/trimestre

Tarifs : Garderie - 2.5€/mercredi

- Préinscriptions en juin, sur rendez-vous, au 06.74.89.14.64.

- Inscriptions définitives le mardi 4 et le mercredi 5 septembre de 9h à 12h à la maison des jeunes

Antenne Zik

Encore un franc succès pour la 4^{ème} édition de la bourse « Playmobil débarque à Bouvigny » organisée par Antenne Zik et qui s'est déroulée en Février dernier. Toujours autant d'exposants, des dioramas différents tous les ans, et surtout, toujours autant de visiteurs et de collectionneurs !!! Conformément à la charte Playmobil France, les associations organisatrices de bourses ou expo-vente de ce jouet indémodable, doivent reverser une partie des bénéfices réalisés à une ou plusieurs associations de leur choix. C'est pour cela que cette année Antenne Zik est heureux d'offrir un chèque de 200€ au Comité des fêtes de Bouvigny Boyeffles ainsi qu'un autre chèque de 200€ au Comité des fêtes de Marquaffles en remer-

ciement de leur aide précieuse pendant ces 3 jours d'organisation, pour la buvette et la gestion de presque 3000 visiteurs sur le week-end !!!

Pour l'année prochaine, Antenne Zik travaille déjà sur un nouveau format de Playmobil 2019 avec un diorama de 50m2 et toujours une exposition sur 2 jours mais cette fois-ci éventuellement dans les 2 salles !!!

Antenne Zik recrute également des bénévoles !! Donc si vous avez envie de nous aider et de faire partie de l'aventure que ce soit pour Playmobil, le 14 Juillet, ou les futurs événements que nous organiserons, rejoignez-nous !!!

Contact Mr Pierre Le Lann : 06 15 71 21 82



Tennis Club de Bouvigny-Boyeffles

Le week-end du 2 et 3 juin fut l'occasion pour notre club de Tennis d'organiser ses habituelles finales du tournoi interne, regroupant enfants et adultes.

Grâce à celui-ci des moments de partage et de convivialité ont pu voir le jour, notamment grâce à un repas bien garni le dimanche midi, au plus grand plaisir des membres du bureau et de moi-même.

Au niveau des matchs, chez les enfants, ce sont Thomas, Luca, Zoé et Gaspard qui se sont imposés dans leurs différentes catégories. Chez les adultes, Jérémy a battu Philippe en finale sur le

score de 6-4 6-3 alors que la finale consolante a débouché sur une victoire de Franck.

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à cet événement qui marque la fin de l'année sportive ! (Hors événement de fin d'année à Olhain pour les enfants)

Pour vous inscrire ou vous réinscrire au TCBB n'hésitez pas à nous contacter via la page Facebook du club, par mail : tcbb@orange.fr ou par téléphone : 0613574197.

Jérémy Delengaigne, président du TCBB



Bouvigny-Boyeffles



Place de la mairie



14 juillet



BALADE À MOTO

Balade de 52 km au milieu des colines de l'Artois, rassemblement 15h00.

Départ 16h 00 et retour 17h 00, place de la Mairie.

Une participation de 2€ sera demandée par moto

Bénédiction des motards au retour !

Nombreuses animations et surprises dans le centre du village.

Buvettes et restauration sur place.

GROUPE DE ROCK.

Bal Populaire

Feu d'artifice vers 23h

17H00 MUSELESS TRIBUTE MUSE

17H45 VINCENT LES A VU COVER ROCK

20H00 BLUESMEN EXPERIENCE BLUES ROCK COVER

L' ABUS D' ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE A CONSOMMER AVEC MODERATION IPNS





14/07/2018.



Bouvigny - Boyeffles

Organisé par la municipalité et les Associations Locales

15h00: *Rassemblement motos au centre du village*

16h00: *Départ de la balade et début des festivités*

- Structures Gonflables

- Stand de tir à la carabine

- Vélos Excentriques

- Jeux d'estaminet

- Lâcher de pigeons

- Dégustation de Cocktail

- Barbe à Papa ou Granita

16h30: *Danse du centre*

17h00: *Museless (Tribute Muse)*

17h45: *Vincent les à vu (Cover Rock)*

20h00: *Bluesmen Experience (Cover Blues Rock)*

22h00 *Bal Populaire et restauration autour du feu de bois*

22h45 *Retraite aux Flambeaux*

23h00 **Feu D'artifice**

Buvette et restauration pendant toute la durée des festivités.

(l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération)